

Dossier suivi par : Jean-Christophe CARA : 04 88 17 85 08 / ddt-foncier-agricole@vaucluse.gouv.fr
Régis LOISEAU : 04 88 17 85 49

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise : En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT de Vaucluse (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois d'affichage**. L'imprimé cerfa n°11534*04 et annexes sont accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Agriculture, forêt et développement rural](#) > [Sociétés et foncier](#) > [Autorisation d'exploiter](#) > **CONTRÔLE DES STRUCTURES - OBTENIR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement du dossier complet	Date fin d'affichage (2mois)	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
84-2026-09	11/02/26	24/04/26	Naïm BOUNSIR	0,6341 ha	MAUBEC	A 961	Naïm BOUNSIR